



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Limites

Question écrite n° 15762

Texte de la question

M Leonce Deprez demande a M le Premier ministre s'il est exact qu'il a été prié par le Président de la République d'étudier de nouveau avec le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, une réduction du nombre des régions qui pourrait être ramenée entre neuf et onze.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de loi sur l'administration territoriale de la République, adopté par le conseil des ministres le 1er août 1990, et qui sera prochainement inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale fournit des éléments de réponse à la question posée par l'honorable parlementaire. Ce projet de loi propose, dans une approche pragmatique la création d'ententes interrégionales. Formule souple, évolutive et librement consentie de coopération entre deux ou trois régions limitrophes, l'entente interregionale offre de nouvelles perspectives pour la gestion des compétences en commun. Ainsi, à l'initiative des régions elles-mêmes, une réponse pourra être apportée aux interrogations suscitées par la taille et les moyens des régions françaises dans l'espace européen.

Données clés

Auteur : [M. Deprez L•once](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15762

Rubrique : Régions

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 1989, page 3172